



03045864

FORMULETYP MONITEUR BELGE DIRECTION 14.-4-2008 BELGISCH STAATSBAD BESTUUR
--

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de ...Nivelles...
le ...09.04.2008...

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS d'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription :

Registre des groupements européens d'intérêt
économique

n°

Registre des groupements d'intérêt économique

n°

Registre des sociétés civiles à forme commerciale

n°

Registre des sociétés étrangères non visées par les
articles 81 et 82 du Code des Sociétés

n°

Registre des sociétés agricoles

n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

TERRAGREEN

3. Forme juridique (en entier)

Société privée à responsabilité limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

Rue des Bruyères 4A
1435 Mont-Saint-Guibert

5. Registre de commerce (siège, tribunal + n°)

Nivelles 96432.

6. Numéro de TVA ou numéro Registre National
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

477.720.842

7. Objet de l'acte

Transfert du siège social

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
annexes du Moniteur belge.

Le texte doit être rédigé sans rature ni correction; il
ne peut dépasser les limites du cadre imprimé;
utiliser le cas échant, une ou plusieurs pages
supplémentaires, établies sur papier libre, tout en
respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm
selon le modèle tenu à la disposition des intéressés
au greffe des tribunaux de commerce

Le gérant de la société privée à responsabilité limitée
dénommée « TERRAGREEN » a décidé de transférer le
siège social à l'adresse suivante :

Rue de la Dodaine 21
1435 Mont-Saint-Guibert

Frédéric LAMBERT,
Gérant.

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation : *

Numéro du compte : *

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte
plus d'un page